

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/11/2025

*Date d'Affichage : 14/11/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Claude COLLINÉAU pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Christel COHENDET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance

DEL N° 7: DECISION MODIFICATIVE N°6

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Adjointe déléguée aux finances qui rappellent que la commission des finances du jeudi 13 novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité aux différentes modifications budgétaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire les sommes suivantes :

EN FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement :

- + 610,00 Euros à l'article 70311 – Concession dans les cimetières
- + 566,00 Euros à l'article 73133 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- + 5 000,00 Euros à l'article 74718 – Participations ETAT autres
- +120 000,00 Euros à l'article 7471 – Participations ETAT
- + 10 551,25 Euros à l'article 7473 – Participation Département

136 727,25 Euros = TOTAL

En dépenses de fonctionnement :

- + 1 003,00 Euros à l'article 61351 – Location matériel roulant
- 2 641,20 Euros à l'article 615231 – Entretien et réparations sur voiries
- 13 291,75 Euros à l'article 61524 – Entretien et réparations sur bois et forêts
- + 2 641,20 Euros à l'article 61558 – Entretien et réparation sur autres biens mobiliers
- + 366,00 Euros à l'article 6188 – Autres frais divers
- + 8 500,00 Euros à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies
- + 17 000,00 Euros à l'article 6282 – Frais de gardiennage
- + 600,00 Euros à l'article 6283 – Frais de nettoyage
- + 2 500,00 Euros à l'article 6458 – Cotisation aux autres organismes sociaux
- + 50,00 Euros à l'article 6475 – Médecins du travail, pharmacie
- +120 000,00 Euros à l'article 615221 Entretien et réparation sur bâtiments publics

136 727,25 euros = TOTAL

EN INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement :

- + 473,36 Euros à l'article 10226 – Taxe d'aménagement
- + 8 937,35 Euros à l'article 1348 – Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable.
- 11 315,52 Euros à l'article 458202 – Dégradation domaine public
- + 1 418,06 Euros à l'article 458203 – Dégradation domaine public Barrières Salengro
- + 914,47 Euros à l'article 458204 – Dégradation domaine public Plot Pompidou
- + 1 016,47 Euros à l'article 458205 – Dégradation domaine public Barrières Pompidou
- + 914,47 Euros à l'article 458206 – Dégradation domaine public Potelet Leclerc
- + 1 327,20 Euros à l'article 458207 – Dégradation domaine public Lisses normandes Rue Eaubonne
- + 1 315,52 Euros à l'article 458208 – Dégradation domaine public Plot Dunant
- + 4 409,33 Euros à l'article 458209 – Dégradation domaine public
- +178 000,00 Euros à l'article 1321 – Subventions Etat (DSIL 2025 Tornade)
- +200 000,00 Euros à l'article 1322 – Subvention Région (Tornade)

387 410,71 euros = TOTAL

En dépenses d'investissement :

- + 350,62 Euros à l'article 1641 – Emprunts
- 5 073,00 Euros à l'article 2121 – Plantations arbres
- + 3 035,52 Euros à l'article 2152 – Installations de voirie
- 350,00 Euros à l'article 21578 – Autre matériel technique
- + 3 048,00 Euros à l'article 2158 – Autres installations
- + 2 375,00 Euros à l'article 2188 – Autres immobilisations corporelles
- + 6 024,57 Euros à l'article 2313 – Construction
- + 378 000,00 Euros à l'article 2313 – Construction (Tornade)
- 11 315,52 Euros à l'article 458102 – Dégradation domaine public
- + 1 418,06 Euros à l'article 458103 – Dégradation domaine public Barrières Salengro
- + 914,47 Euros à l'article 458104 – Dégradation domaine public Plot Pompidou
- + 1 016,47 Euros à l'article 458105 – Dégradation domaine public Barrières Pompidou
- + 914,47 Euros à l'article 458106 – Dégradation domaine public Potelet Leclerc
- + 1 327,20 Euros à l'article 458107 – Dégradation domaine public Lisses normandes Rue Eaubonne
- + 1 315,52 Euros à l'article 458108 – Dégradation domaine public Plot Dunant
- + 4 409,33 Euros à l'article 458109 – Dégradation domaine public

387 410,71 euros = TOTAL

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa date de notification.

Fait à Margency, le 26/11/2025

Le Maire,

